



numéro

# 64

### Édition

Commune de  
Port-Valais

### Création

COMM manager Sàrl

### Parution

2 x par année

### Imprimerie Gessler SA

1950 Sion  
Impression  
2200 exemplaires



© David Borralley

## Convocation

L'Assemblée Primaire de Port-Valais est convoquée pour le **mardi 30 novembre 2021 à 20h00** à la salle Tauredunum aux Evouettes.

### Ordre du jour :

1. Lecture du protocole
2. Présentation du budget 2022
3. Approbation du budget 2022
4. Présentation du plan quadriennal
5. Modification du RCCZ, PAD et PAZ – décharge du Châtelet
6. Divers

Selon les dispositions légales, le budget de l'exercice 2022 est soumis à l'enquête publique jusqu'au jour de l'Assemblée Primaire. Il est déposé au Greffe communal, où chaque citoyen a la possibilité de le consulter ou d'en obtenir un exemplaire. Le budget peut aussi être téléchargé sur le site Internet [www.port-valais.ch](http://www.port-valais.ch).

*Administration communale de Port-Valais*

**Pour assurer le bon déroulement de l'Assemblée Primaire, nous vous remercions de bien vouloir vous munir d'une pièce d'identité.**



**ATTENTION : EN RAISON DE LA SITUATION SANITAIRE DUE A LA COVID-19, LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE LORS DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE.**

## Sommaire

|  |         |
|--|---------|
| Editorial – Mot du Président                             | 2       |
| Budget 2022 – Compte de fonctionnement selon les natures | 3       |
| Budget 2022 – Investissements                            | 4       |
| Message introductif relatif au budget                    | 5 - 6   |
| Résultat budgété   | 7       |
| Décharge du Châtelet                                     | 8       |
| Transports publics – Projet ligne de bus                 | 9       |
| Déblaiement des neiges                                   | 10      |
| Départ à l'Office du Tourisme                            | 11      |
| 100 Bougies pour Madame Denise Baruchet                  | 12      |
| Bonne fête à nos nonagénaires                            | 12      |
| Inauguration de la place de jeux Tauredunum              | 13      |
| Plage publique à Port-Valais                             | 14      |
| GastroVert   | 15      |
| Ascenseur du Léman                                       | 16      |
| Réseau d'eau potable                                     | 17      |
| Votre vote est important                                 | 18      |
| Enquête  | 19      |
| Personnel communal                                       | 20      |
| Commission formation et apprentissage                    | 21      |
| Bibliothèque   | 22 - 23 |
| Service professionnel d'aide à la personne               | 24      |

# MOT DU PRÉSIDENT



## ÉDITORIAL



Chères Citoyennes, chers Citoyens,

L'automne doré déroule devant nos yeux des tableaux paysagers aux couleurs chatoyantes. Il nous invite à porter un regard émerveillé sur la beauté qui nous entoure. Je vous invite également à apprécier tout ce qui a pu être achevé durant les mois écoulés, et à imaginer les contours des réalisations en cours orientées par votre Conseil communal. D'un même élan, nous voulons, dans les limites de nos moyens, mais avec un immense engagement, améliorer notre cadre de vie et faire pleinement mériter l'appellatif de commune florissante à Port-Valais.

Un coup d'œil en arrière, et nous voyons l'amélioration de nos structures d'accueil de la petite enfance, l'accueil des visiteurs, le nouveau visage du port, la signalétique améliorée, l'ordre et la propreté, le soin des cours d'eau si nécessaires à l'équilibre de notre écosystème, et j'en oublie. Un regard admiratif aussi car nous avons opéré une transformation nécessaire et complexe avec la mise en conformité de la taxation sur les eaux usées de notre réseau selon les directives cantonales et fédérales. Et pour que votre Administration communale soit plus efficace, donc plus proche de vous, nous sommes actuellement en train de réorganiser les processus internes pour les rendre plus simples et conviviaux.

Le futur ? On peut déjà l'apercevoir, avec la réflexion sur l'augmentation de la part modale des transports en commun pour répondre aux besoins accrus de mobilité, offrant ainsi des alternatives durables peu gourmandes en énergie fossile à tous ceux qui veulent profiter de notre situation décentrée mais offrant une grande qualité de vie.

Comme l'enfant qui sait se féliciter après avoir accompli une performance à son niveau, nous disons « bravo » à toutes les personnes qui œuvrent dans l'ombre et dont les efforts sont perceptibles pour peu qu'on prenne le temps d'observer.

Je vous remercie d'avoir consacré un peu de votre temps à lire ces lignes, et je vous encourage à en apprendre plus en continuant la lecture de ce bulletin. Belle saison d'automne à vous.

**Pierre Zoppelletto**  
Président



# BUDGET 2022

## COMPTE DE FONCTIONNEMENT SELON LES NATURES

|  | Compte 2020          |                      | Budget 2021          |                      | Budget 2022          |                      |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|  | Charges              | Revenus              | Charges              | Revenus              | Charges              | Revenus              |
| Charges de personnel                                   | 3 943 352,92         |                      | 4 474 020,00         |                      | 4 725 575,00         |                      |
| Biens, services et marchandises                        | 5 882 395,26         |                      | 4 639 095,00         |                      | 4 692 165,00         |                      |
| Intérêts passifs                                       | 153 699,50           |                      | 136 000,00           |                      | 81 000,00            |                      |
| Amortissements   | 3 356 945,41         |                      | 2 675 950,00         |                      | 1 243 585,00         |                      |
| Parts à des contributions sans affectation             | -                    |                      | -                    |                      | -                    |                      |
| Dédommagements versés à des collectivités publiques    | 2 691 646,78         |                      | 2 829 940,00         |                      | 2 569 520,00         |                      |
| Subventions accordées                                  | 3 545 336,45         |                      | 3 959 350,00         |                      | 4 933 072,00         |                      |
| Subventions redistribuées                              | -                    |                      | -                    |                      | -                    |                      |
| Attributions aux financements spéciaux                 | 938 555,20           |                      | 201 360,00           |                      | 3 080 060,00         |                      |
| Imputations internes                                   | 144 021,82           |                      | 872 150,00           |                      | 840 150,00           |                      |
| Impôts   |                      | 12 099 539,08        |                      | 9 767 000,00         |                      | 9 767 000,00         |
| Patentes et concessions                                |                      | 217 291,53           |                      | 211 500,00           |                      | 211 500,00           |
| Revenus des biens                                      |                      | 446 550,24           |                      | 643 450,00           |                      | 643 450,00           |
| Contributions  |                      | 4 895 520,32         |                      | 4 178 230,00         |                      | 4 795 120,00         |
| Parts à des recettes et contributions sans affectation |                      | 969 888,05           |                      | 1 203 550,00         |                      | 934 115,00           |
| Restitutions de collectivités publiques                |                      | 221 066,55           |                      | 107 400,00           |                      | 107 400,00           |
| Subventions  |                      | 545 933,05           |                      | 647 005,00           |                      | 619 110,00           |
| Subventions à redistribuer                             |                      | -                    |                      | -                    |                      | -                    |
| Prélèvements sur les financements spéciaux             |                      | 1 231 070,42         |                      | 814 600,00           |                      | 3 517 423,00         |
| Imputations internes                                   |                      | 144 021,82           |                      | 872 150,00           |                      | 840 150,00           |
| <b>Total des charges et des revenus</b>                | <b>20 655 953,34</b> | <b>20 770 881,06</b> | <b>19 787 865,00</b> | <b>18 444 885,00</b> | <b>22 165 127,00</b> | <b>21 435 268,00</b> |
| <b>Excédent de charges</b>                             |                      | -                    |                      | <b>1 342 980,00</b>  |                      | <b>729 859,00</b>    |
| <b>Excédent de revenus</b>                             | <b>114 927,72</b>    |                      | -                    |                      | -                    |                      |

# BUDGET 2022 (SUITE)

| INVESTISSEMENTS (DÉPENSES ET RECETTES)              |                     |                     |
|---|---------------------|---------------------|
|   | Dépenses            | Recettes            |
| <b>ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>                    |                     |                     |
| Salle des maîtres                                   | 40 000,00           |                     |
| Analyse énergétique                                 | 50 000,00           |                     |
|   | <b>90 000,00</b>    | <b>0,00</b>         |
| <b>CULTURE, LOISIRS ET CULTE</b>                    |                     |                     |
| Aménagement floral                                  | 30 000,00           |                     |
| Plage Rive-Bleue                                    | 150 000,00          |                     |
| Nouvelle cible                                      | 40 000,00           |                     |
|   | <b>220 000,00</b>   | <b>0,00</b>         |
| <b>SANTÉ</b>  |                     |                     |
| Secours sanitaires (Canton)                         | 3 800,00            |                     |
|   | <b>3 800,00</b>     | <b>0,00</b>         |
| <b>PRÉVOYANCE SOCIALE</b>                           |                     |                     |
| Institutions sociales (Canton)                      | 19 690,00           |                     |
|   | <b>19 690,00</b>    | <b>0,00</b>         |
| <b>TRAFIC</b>                                       |                     |                     |
| Routes cantonales (Canton)                          | 25 000,00           |                     |
| Routes communales                                   | 40 000,00           |                     |
| État des lieux routes communales                    | 110 000,00          |                     |
| Aménagement place de parc                           | 35 000,00           |                     |
|   | <b>210 000,00</b>   | <b>0,00</b>         |
| <b>PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT</b> |                     |                     |
| STAP Vieilles Chenevières                           | 380 000,00          |                     |
| Forage vertical tunnel                              | 70 000,00           |                     |
| GastroVert  | 25 000,00           |                     |
| Mise à jour PGEE et PREE                            | 100 000,00          |                     |
| Dépollution Petit Marais                            | 150 000,00          |                     |
|   | <b>725 000,00</b>   | <b>0,00</b>         |
| <b>ÉCONOMIE PUBLIQUE</b>                            |                     |                     |
| Aménagement du port                                 | 50 000,00           |                     |
|   | <b>50 000,00</b>    | <b>0,00</b>         |
| Investissements nets                                |                     | <b>1 318 490,00</b> |
| <b>TOTAL</b>  | <b>1 318 490,00</b> | <b>1 318 490,00</b> |

# MESSAGE INTRODUCTIF

## RELATIF AU BUDGET DE LA COMMUNE DE PORT-VALAIS

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes du 5 février 2004, nous avons le plaisir de soumettre à votre examen et approbation le budget pour l'année 2022.

Le Conseil communal a approuvé celui-ci lors de sa séance du 12 octobre 2021.

### Considérations générales

Le budget est une projection des charges et recettes futures prévues en 2022, liées au fonctionnement de la Commune et à la politique d'investissement et de développement menée par le Conseil communal.

L'incertitude liée à la crise sanitaire nous a menés à redéfinir les priorités de nombreux projets afin de contenir le déficit et de préserver la trésorerie.

Bien que l'économie ait redémarré, l'évaluation des recettes fiscales reste difficile et l'exécutif a adopté une approche prudente et similaire à celle de 2021.

### Budget de l'exercice 2022

Sur la base d'une analyse minutieuse des comptes 2020, du budget 2021 et de la situation intermédiaire des comptes 2021, le Conseil communal porte à votre connaissance le budget 2022.

Celui-ci paraît en format simplifié en raison de la transition au nouveau plan

### RÉSULTAT

| Aperçu du compte administratif                  |       | Compte 2020       | Budget 2021         | Budget 2022       |
|---|-------|-------------------|---------------------|-------------------|
| <b>Résultat après amortissements comptables</b> |       |                   |                     |                   |
| Marge d'autofinancement (négative)              | - CHF | -...              | -...                | -...              |
| Marge d'autofinancement                         | + CHF | 3 471 873,13      | 1 332 970,00        | 513 726,00        |
| Amortissements ordinaires                       | - CHF | 2 356 945,41      | 2 425 950,00        | 1 243 585,00      |
| Amortissements complémentaires                  | - CHF | 1 000 000,00      | 250 000,00          | -...              |
| Amortissement du découvert au bilan             | - CHF | -...              | -...                | -...              |
| <b>Excédent de charges</b>                      | = CHF | -...              | <b>1 342 980,00</b> | <b>729 859,00</b> |
| <b>Excédent de revenus</b>                      | = CHF | <b>114 927,72</b> | -...                | -...              |

### AUTOFINANCEMENT

| Aperçu du compte administratif                  |       | Compte 2020         | Budget 2021         | Budget 2022       |
|---|-------|---------------------|---------------------|-------------------|
| <b>Résultat avant amortissements comptables</b> |       |                     |                     |                   |
| Charges financières                             | - CHF | 17 299 007,93       | 17 111 915,00       | 20 921 542,00     |
| Revenus financiers                              | + CHF | 20 770 881,06       | 18 444 885,00       | 21 435 268,00     |
| <b>Marge d'autofinancement (négative)</b>       | = CHF | -...                | -...                | -...              |
| <b>Marge d'autofinancement</b>                  | = CHF | <b>3 471 873,13</b> | <b>1 332 970,00</b> | <b>513 726,00</b> |

### INVESTISSEMENTS

| Aperçu du compte administratif         |       | Compte 2020         | Budget 2021         | Budget 2022         |
|--|-------|---------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Compte des investissements</b>      |       |                     |                     |                     |
| Dépenses                               | + CHF | 2 667 214,21        | 2 501 950,00        | 1 318 490,00        |
| Recettes                               | - CHF | 200 407,55          | 225 000,00          | -...                |
| <b>Investissements nets</b>            | = CHF | <b>2 466 806,66</b> | <b>2 276 950,00</b> | <b>1 318 490,00</b> |
| <b>Investissements nets (négatifs)</b> | = CHF | -...                | -...                | -...                |

### FINANCEMENT

| Aperçu du compte administratif     |       | Compte 2020         | Budget 2021       | Budget 2022       |
|------------------------------------|-------|---------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Financement</b>                 |       |                     |                   |                   |
| Marge d'autofinancement (négative) | - CHF | -...                | -...              | -...              |
| Marge d'autofinancement            | + CHF | 3 471 873,13        | 1 332 970,00      | 513 726,00        |
| Investissements nets               | - CHF | 2 466 806,66        | 2 276 950,00      | 1 318 490,00      |
| Investissements nets (négatifs)    | + CHF | -...                | -...              | -...              |
| <b>Insuffisance de financement</b> | = CHF | -...                | <b>943 980,00</b> | <b>804 764,00</b> |
| <b>Excédent de financement</b>     | = CHF | <b>1 005 066,47</b> | -...              | -...              |

# MESSAGE INTRODUCTIF

(SUITE)

comptable MCH2 et la version détaillée sera présentée à l'Assemblée Primaire du 30.11.21 en conformité avec les nouvelles directives.

## Nous retenons les principales variations par rapport au budget 2021 :

- la masse salariale subit une augmentation de +Fr. 251'555.-, suite au renouvellement du personnel et à l'engagement de 8 collaboratrices/collaborateurs à la crèche-garderie, nurserie et l'UAPE.
- l'engagement d'agents de police additionnels au sein de la PIHL, dans le cadre de la mise en place du service de piquet, ainsi que l'augmentation du nombre d'élèves inscrits au cycle d'orientation, contribuent pour l'essentiel à l'augmentation de la participation à l'ACHL de +Fr. 234'050.-.
- la révision de l'ensemble des règlements communaux permettra de dégager des recettes supplémentaires, notamment pour le service d'assainissement des eaux usées, soit une augmentation de +Fr. 235'120.-, qui permet de réduire le déficit reporté des exercices précédents et de viser à long terme l'autofinancement de ce service.
- la réduction du coefficient d'impôts de 1.15 à 1.10 accordée en contrepartie de la révision du règlement des eaux usées, lors de la votation du 26.09.21, impacte les impôts de Fr. -350'000.-.
- la péréquation financière intercommunale, dont le but est de compenser les différences de ressources et de charges entre les Communes, diminue de Fr. 1'198'000.- (budget 2021) à Fr. 929'115.-, soit une baisse de Fr. 268'885.-.
- la rénovation du revêtement de la route cantonale traversant le Bouveret étant achevée en 2021, le budget d'entretien des routes cantonales diminue de -Fr. 233'910.- pour atteindre Fr. 216'090.-.
- dans le cadre des structures d'accueil, le budget 2022 bénéficie pour la première fois du droit de superficie accordé à la FISP et accepté par l'Assemblée Primaire pour un montant de Fr. 154'370.-; celui-ci compense en grande partie les loyers versés pour les locaux.
- la modification de la loi sur les communes nous a permis d'abaisser les taux d'amortissement appliqués aux actifs communaux, passant de 10% à 7% pour le génie civil et à 8% pour les bâtiments, en amortissement dégressif, et de Fr. 2'425'950.- (budget 2021) à Fr. 1'243'585.-, soit une diminution de Fr. 1'182'365.-.

## Considérations finales

L'année 2022 sera certainement une nouvelle année de transition, amenant son lot d'incertitudes et affectant aussi bien les ménages et les entreprises, que les institutions publiques.

La politique d'investissement menée par les législatures précédentes, la modernisation des infrastructures communales et la gestion saine de la trésorerie nous permettront de traverser, non sans quelques ajustements, cette période de manière sereine et avec un regard tourné vers l'avenir.

Le Conseil communal recommande aux citoyennes et citoyens d'accepter le budget tel que présenté.

# RÉSULTAT BUDGÉTÉ

## RÉSULTAT BUDGET

|   | 2022               |
|---|--------------------|
| Recettes ordinaires du compte de fonctionnement | 21 435 268,00      |
| Charges de fonctionnement avant amortissements  | -20 921 542,00     |
| <b>MARGE D'AUTOFINANCEMENT</b>                  | <b>513 726,00</b>  |
| <b>MARGE D'AUTOFINANCEMENT TOTALE</b>           | <b>513 726,00</b>  |
| Amortissements ordinaires                       | -1 243 585,00      |
| <b>RESULTAT</b>                                 | <b>-729 859,00</b> |

## FINANCEMENT

|                                    |                    |
|------------------------------------|--------------------|
| Marge d'autofinancement            | 513 726,00         |
| Investissements nets               | -1 318 490,00      |
| <b>INSUFFISANCE DE FINANCEMENT</b> | <b>-804 764,00</b> |

# DÉCHARGE DU CHÂTELET

## UNE VISION À LONG TERME DE SATOM SA

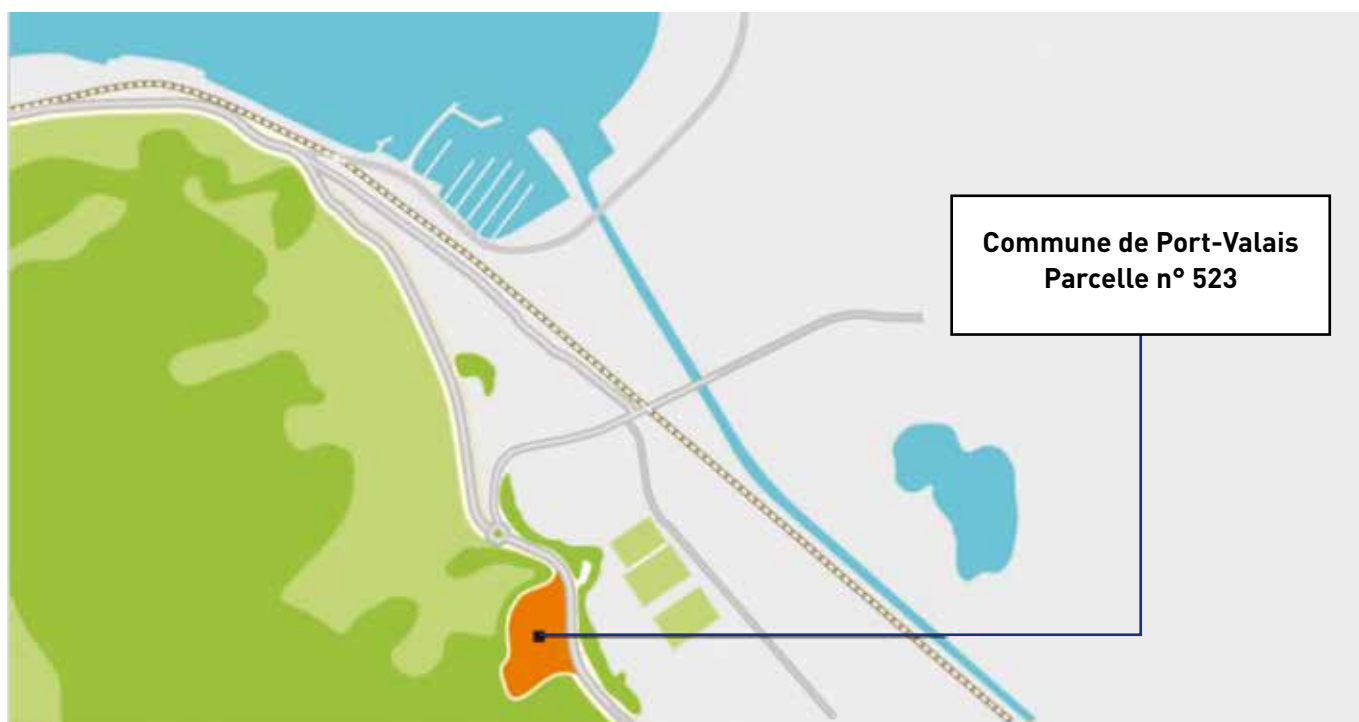
Depuis 2011, Satom SA est propriétaire de la décharge du Châtelet, située sur la commune de Port-Valais. Cette décharge de type D (selon l'Ordonnance fédérale sur le traitement des déchets – OLED) est destinée au stockage des mâchefers (résidus de la valorisation thermique des ordures ménagères).

Bien que l'assainissement ne soit pas obligatoire selon l'Ordonnance sur les Sites pollués (OSites), Satom SA souhaite aujourd'hui :

1. Assainir cette décharge afin notamment d'assurer une meilleure protection des eaux souterraines ;
2. Reprendre l'exploitation de cette décharge afin de la compléter en y entreposant ses mâchefers sur une durée d'environ 10 ans ;

3. Réaménager et revégétaliser cet espace au terme de l'exploitation pour le restituer à son état naturel dans un souci d'amélioration du paysage et de préservation de la faune et de la flore locales, ceci en intégrant le portail routier du futur contournement du Bouveret.

La population a déjà pu prendre connaissance du projet relatif à la modification du PAZ, RCCZ et du PAD. Ce projet a par la suite été mis à l'enquête publique le 2 avril 2021. Les oppositions reçues ont été rejetées par le Conseil communal en séance du 2 novembre 2021 car celles-ci ne concernaient pas le changement d'affectation de zone. Le projet est alors à présent soumis au vote de l'assemblée primaire. Lorsque la modification du PAZ, RCCZ et du PAD aura été homologuée, une demande d'autorisation de construire sera ensuite mise à l'enquête publique et les oppositions pourront à nouveau être formulées.



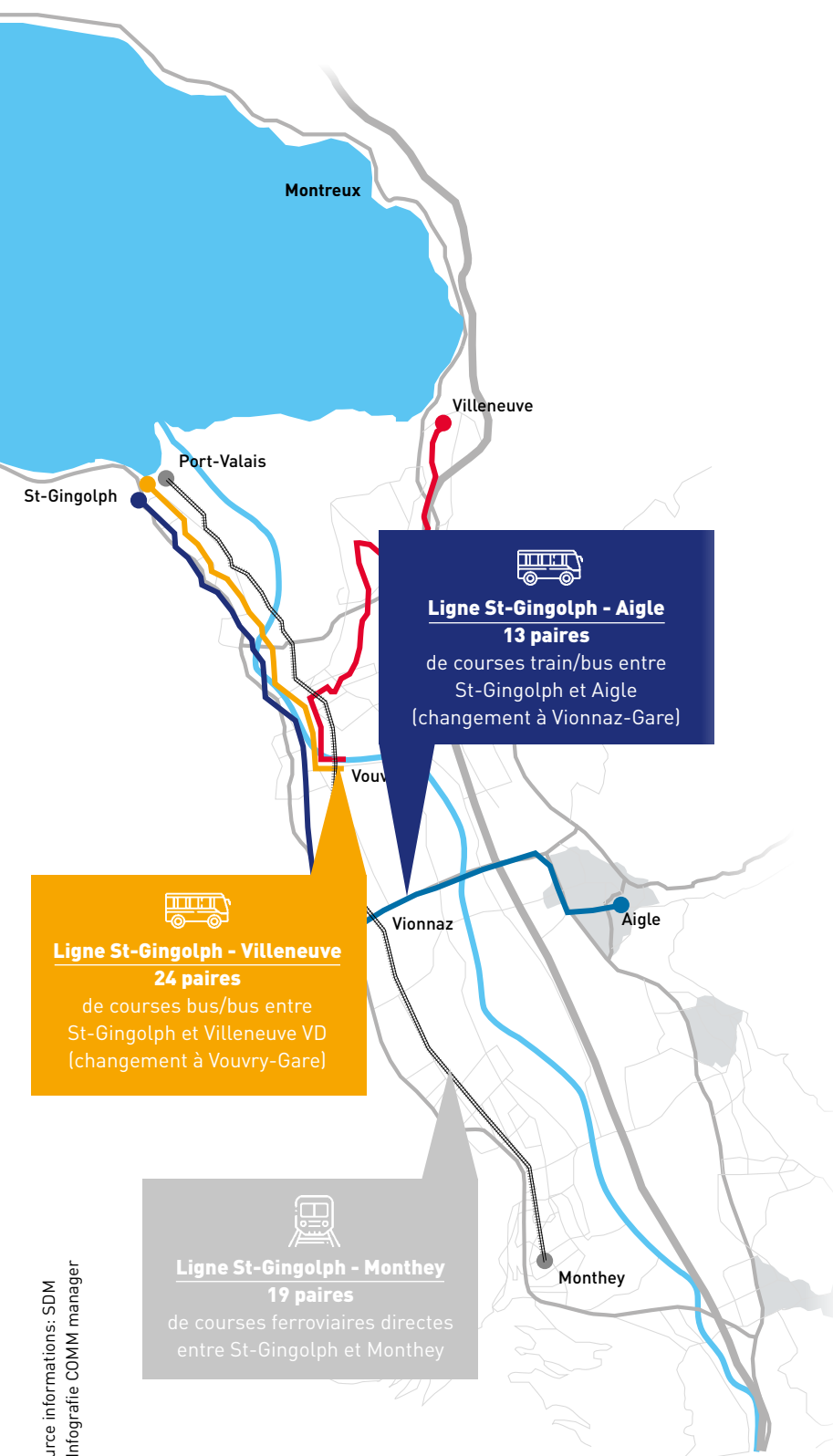
**Afin de rendre ce projet conforme à la planification actuelle de la commune de Port-Valais, une modification partielle du PAZ (plan d'affectation des zones) et du RCCZ (règlement communal des constructions et des zones) ainsi qu'un PAD (plan d'aménagement détaillé) sont nécessaires.**



# TRANSPORTS PUBLICS

## PROJET LIGNE DE BUS ST-GINGOLPH-VOUVRY 2023

### Plan d'amélioration mobilité Haut-Lac



La région du Haut-Lac ne peut compter aujourd'hui que sur une seule ligne de train et sur quelques liaisons CarPostal sur l'axe St-Gingolph-Monthey.

D'éventuelles correspondances avec la ligne de bus Bex-Monthey-Vouvry-Villeneuve VD en direction de Monthey ne seraient pas vraiment attractives par rapport aux liaisons ferroviaires directes, les temps de parcours étant trop importants.

La recherche de synergies avec la nouvelle ligne de bus Aigle-Vionnaz-Vouvry-Villeneuve permettrait d'offrir davantage de courses à destination de l'Hôpital Riviera-Chablais et de la gare de Villeneuve.

Fort de ces constats, le Service de la Mobilité du Canton du Valais a étudié les possibilités du réseau de transports en commun et est arrivé à une solution de nature à satisfaire l'évolution des besoins.

Une ligne de bus pourrait pallier aux besoins en complétant l'offre. Son exploitation serait possible dès décembre 2022 et jusqu'à la mise en place d'un horaire ferroviaire cadencé 30' entre Monthey et St-Gingolph.

**Une amélioration de l'offre peut être envisagée sur le tronçon St-Gingolph-Vouvry avec la mise en place de liaisons bus dont la circulation est alternée aux liaisons ferroviaires des correspondances à Vouvry.**

# DÉBLAIEMENT DES NEIGES

## PRINCIPES RELATIFS AU DÉBLAIEMENT DES NEIGES, AU STATIONNEMENT DES VÉHICULES ET À L'ÉLAGAGE

### Déblaiement des neiges

- Nous rappelons aux entreprises que la chaussée et ses abords doivent être libres de toutes machines, engins, matériaux, déblais et autres. Les entrepreneurs veilleront à ce que leur chantier soit correctement signalé et qu'aucun objet ne perturbe les opérations de déblaiement. En outre, elles ont l'obligation de remettre en état (goudronnage) toutes les fouilles exécutées sur le domaine public. Nous attirons l'attention sur le fait que si un accident devait survenir à un engin de déneigement, nous nous verrions contraints de rendre responsables de tout dommage consécutif à la non-observation du présent avis.
- Les riverains veilleront à ne laisser sur la voie publique aucun objet pouvant gêner l'action des engins de déneigement. Nous attirons l'attention des propriétaires bordiers sur les dispositions de la loi sur les routes de 1965, art. 166 et suivants, relatifs aux distances des murs et clôtures, des haies, etc. Les murs et clôtures qui ne respecteraient pas les articles précités et qui seraient endommagés lors du déblaiement des neiges ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une demande d'indemnité pour réparation. En temps de neige, les propriétaires ou locataires d'immeubles bâtis en bordure de route sont tenus de dégager les trottoirs et les accès à leur propriété (immeubles, garages, etc.) même si la neige a été accumulée par les engins de déblaiement de collectivité publique. Il est interdit de jeter la neige sur la voie publique après le passage des engins de déblaiement.

**La police effectuera des contrôles et les contrevenants seront amendés. Le déblaiement des neiges se fait en principe tôt le matin.**

### Chutes de glaçons et corniches de neige

L'Administration communale demande aux propriétaires de fonds situés en limite des voies publiques (chemins, routes, places, etc.) de veiller à éviter la chute des glaçons et les corniches de neige qui pourraient causer des dégâts aux personnes et aux choses.

### Stationnement des véhicules

Nous rappelons aux automobilistes la teneur des articles 19 et 20 de l'ordonnance fédérale sur les règles de la circulation routière qui précise : « Lors de chutes de neige, il est interdit de laisser les véhicules devant l'accès des bâtiments, sur des terrains d'autrui, sur les routes et leurs annexes, qui pourraient empêcher le déblaiement des neiges ».

La Commune décline toute responsabilité pour les dégâts qui pourraient être occasionnés à ces véhicules par les engins de déneigement, de salage ou par les amas de neige provoqués par le passage des chasse-neige.

### Élagage, plantation d'arbres et haies vives

Les propriétaires et locataires de terrains sont avisés que :

- les branches d'arbres qui s'étendent sur les voies publiques doivent être élaguées chaque année par le propriétaire à une hauteur de 4.50 m. au-dessus de la chaussée et de 3 m. au-dessus du trottoir ;
- les haies vives et les buissons doivent être émondés chaque année de telle sorte que les branches demeurent à 1.20 m du bord de la chaussée le long des voies publiques cantonales et à 60 cm le long des autres voies publiques. Les branches ne s'élèveront pas à plus de 1.80 m si la distance qui sépare la haie du bord de la chaussée est d'au moins 2 m et à plus de 1 m si cette distance est inférieure à 2 m, ces hauteurs étant mesurées depuis le niveau de la chaussée ;
- en cas de négligence, l'Administration communale fera exécuter les travaux d'élagage nécessaires sans avertissement préalable et les facturera aux propriétaires.

# DÉPART À L'OFFICE DU TOURISME

MERCI À MADAME SONIA BARBERET-GIRARDIN,  
ANCIENNE DIRECTRICE DE L'OFFICE DU TOURISME



Arrivée une première fois au Bouveret il y a 15 ans, Madame Barberet-Girardin reviendra en 2008 dans notre village en tant que responsable marketing et ventes à Aquaparc. Nous la remercions chaleureusement pour le travail qu'elle a effectué sur la Commune depuis 2016 en tant que directrice de l'Office du Tourisme.

Durant ces cinq ans et demi, elle s'est employée à mettre en place sa vision du Bouveret: une station balnéaire où il fait bon vivre et venir passer la journée en famille ou entre amis. Le Bouveret est un petit «Orlando» – dit-elle volontiers – grâce à Aquaparc, au Swiss Vapeur Parc et à toutes les activités nautiques. Dans cette optique, elle a contribué à intensifier l'animation estivale, en élargissant la période d'animation.

Adeptes du travail en réseau et de l'optimisation des ressources, elle a mis à contribution ses compétences en gestion et en outils digitaux, en professionnalisant les activités de bureau et en se mettant au service des restaurateurs afin d'accroître leur visibilité sur internet.

Elle quitte l'Office du Tourisme pour un nouveau défi.

Nous la remercions pour son grand engagement et l'excellent travail accompli au sein de notre Commune ainsi que pour son dévouement.

Nous lui souhaitons le meilleur pour la suite, dans sa nouvelle profession, mais aussi dans sa vie privée et une belle réussite dans tous ses projets.

# 100 BOUGIES

## POUR MADAME DENISE BARUCHET

Le samedi 26 juin 2021, une délégation de notre Commune a eu le plaisir de fleurir Madame Denise Baruchet et de la féliciter pour avoir atteint l'âge vénérable de cent ans.

Doyenne parmi les résidant-e-s de l'EMS La Charmaie à Muraz, son nouveau domicile depuis l'automne 2015, Madame Baruchet a assisté avec joie à la fête d'anniversaire organisée par deux de ses enfants, Monique Devins et Marc Baruchet, entourée de ses petits-enfants, arrière-petits-enfants, neveux et nièces.

Née au Bouveret, elle y était très connue pour y avoir longtemps exploité un salon de coiffure. Son allure distinguée et sa coiffure élégante témoignent du reste encore aujourd'hui de sa passion pour la mode.

Son mari, feu Henri Baruchet, avec qui elle eut quatre enfants, fut Président de la Commune, Député et Sous-Préfet du district.



Pour devenir centenaire, il faut commencer jeune, dit un joli proverbe russe. Nous profitons de ces lignes pour souhaiter encore beaucoup de belles années d'humour, de tendresse et de bonne santé à cette femme exceptionnelle.

# BONNE FÊTE

## À NOS NONAGÉNAIRES



Cette année, la Commune de Port-Valais compte cinq nonagénaires et déplore la perte d'une sixième l'été passé :

- Madame Huber Germaine, 25.11.1931
- Madame Picon Hélianne, 10.10.1931
- Monsieur Dumusc René, 21.07.1931
- Madame Grept Yvonne, 01.05.1931
- Madame Arnold Marguerite, 19.03.1931
- Mme Ostertag Yvette, 23.02.1931, † le 08.07.2021

Afin de célébrer dignement ces jubilaires, nos aînés ont été invités le 29 septembre dernier à un repas entre contemporains. Entourés de leurs proches, ils ont eu le plaisir de partager un moment de convivialité et d'échange avec une délégation du Conseil communal.

**Nous profitons de ce message pour féliciter chaleureusement nos nonagénaires et leur adresser nos meilleurs vœux de santé.**

# INAUGURATION

DE LA PLACE DE JEUX TAUREDUNUM, SAMEDI 23 OCTOBRE 2021

Une journée ensoleillée pour un événement qui a réjoui petits et grands. Les Evouettes dispose dorénavant d'une place de jeu pour offrir détente et amusement aux familles du Haut-Lac.



# PLAGE PUBLIQUE À PORT-VALAIS

## REPRISE DE L'EXPLOITATION D'UNE PARTIE DE LA PLAGE PAR LA COMMUNE



Après plus de 45 ans d'exploitation de l'hôtel Rive-Bleue et de la plage, la compagnie Rive-Bleue SA a pris la décision d'arrêter son exploitation complète au 31 janvier 2022. L'hôtel Rive-Bleue, la piscine et une partie de la plage vont faire la place à un nouveau concept de restauration.



La Commune exploitera dorénavant la plage Rive-Bleue. Elle sera ouverte au public en 2022 avec de nouvelles dimensions ainsi que de nouveaux aménagements. Ces derniers sont à l'étude.

La première phase prévoit une ouverture au printemps 2022 dans de bonnes conditions afin que tout un chacun puisse en profiter.

Nous souhaitons mettre en œuvre une plage gratuite et sans surveillance.

Nos remerciements sincères vont à la Famille Arnold pour leur collaboration continue ainsi que pour leur généreuse mise à disposition d'une partie de leur propriété privée au service de la communauté afin de garder et développer un des atouts principaux de notre commune.



# GASTROVERT

## RÉCOLTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES : UN GESTE POUR L'ENVIRONNEMENT

Poursuivant son effort écologique et souhaitant offrir un service supplémentaire à ses citoyens, la commune de Port-Valais en collaboration avec Satom SA, a décidé de vous proposer la collecte GastroVert dans le courant du premier trimestre 2022.

### Qu'est-ce que GastroVert ?

GastroVert est un système de collecte des déchets alimentaires. Il contribue efficacement à diminuer le contenu des sacs taxés, tout en permettant une valorisation optimale des restes d'aliments, dans une démarche respectueuse de l'environnement.

Les déchets ainsi collectés sont acheminés sur le site Satom de Villeneuve, où ils sont transformés en biogaz et en compost.

Dans les communes ayant installé ce système, plus d'un ménage sur deux l'utilise et réduit ainsi en moyenne de 40 kg par personne et par an les déchets jetés aux ordures ménagères: un geste aussi bon pour l'environnement que pour le porte-monnaie !

### Comment ça fonctionne ?

Conservez vos restes alimentaires dans les sacs compostables prévus à cet effet et disponibles dans tous les points de collecte GastroVert. Quand vous le souhaitez, jetez ces déchets avec le sac compostable dans l'un des vingt-cinq points de collecte répartis sur le territoire communal. Les emplacements ont été choisis selon la densité d'habitations et pourront évoluer en fonction de leur utilisation suite à la première phase de mise en service.

Des bio-seaux (adaptés aux sacs compostables distribués gratuitement aux points de collecte) sont en vente auprès de votre administration communale au prix de CHF 5.-.

### Comment accéder au point de collecte ?

Une carte d'accès vous permettant de déverrouiller le système et d'y déposer vos sacs compostables ainsi qu'une présentation détaillée de GastroVert vous sont envoyés par courrier.

La carte d'accès n'est pas transmissible en dehors des membres du ménage. La carte est valide pour toute la période où vous résidez sur la commune. En cas de perte ou de vol, la nouvelle carte vous sera facturée CHF 20.-. Lors de votre départ de la commune, la carte doit être restituée à l'administration communale.



Bas Geoportal des Bundes, Source: Office fédéral de topographie (5704005890)

Les points de collecte prévus à ce jour sur le territoire communal.

**Une communication sera adressée individuellement aux citoyennes et citoyens dès la mise en place du service.**

# ASCENSEUR DU LÉMAN

## UNE VOIE SANS ENTRAVER NI DÉTOURS ENTRE LE HAUT ET LE BAS DU BOUVERET

Celui qui traverse la route cantonale du Bouveret a déjà remarqué une passerelle aérienne permettant d'accéder en toute sécurité à la salle polyvalente et à l'école. Avec ses lignes épurées et sa structure en béton de dernière génération, elle allie charme et praticité.

Cette passerelle récemment achevée constitue la première phase d'un projet plus ambitieux. Il s'agit d'un concept général de mobilité douce – et sans entrave – de la commune de Port-Valais qui se poursuivrait avec une deuxième phase.

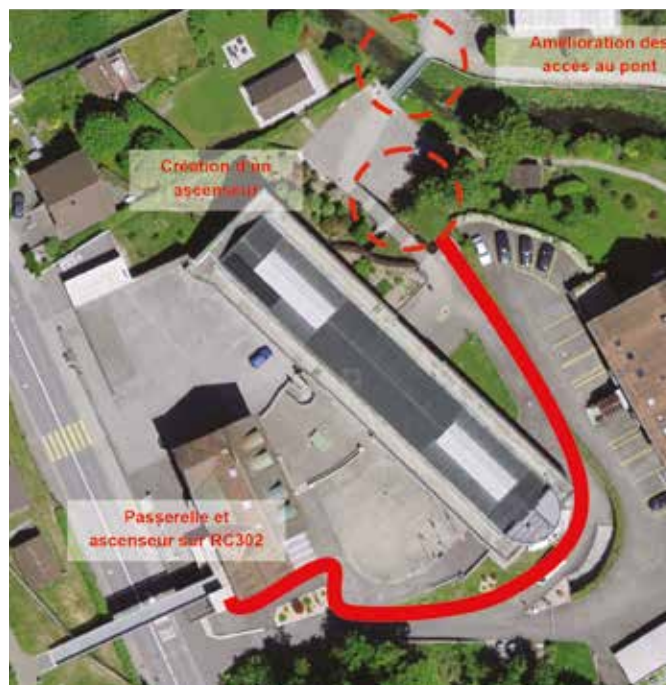
### Les besoins sont réels

Aujourd'hui, il n'existe aucune voie adaptée permettant le transit des personnes à mobilité réduite (chaises roulantes, poussettes, troubles de la marche, etc.) entre les infrastructures Sud (école du Léman, Salle polyvalente) et Nord de l'école du Bouveret (Garderie, école La Bouverette, Bibliothèque, UAPE).

Il faut faire aujourd'hui un important détour afin de pouvoir accéder aux infrastructures scolaires ou, plus simplement, relier le bas et le haut du village pour éviter les rampes d'escalier actuelles.

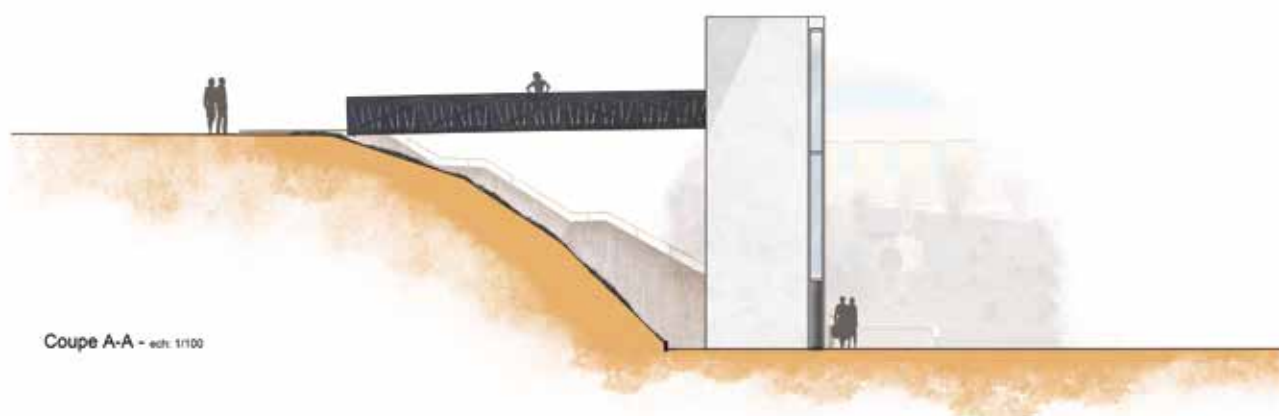
La commune souhaite donc réaliser un ouvrage de franchissement accessible à tous, intégration faite d'un ascenseur à destination des personnes à mobilité réduite, des poussettes, des cycles, etc. Les accès à la passerelle existante sur le canal du Tové seront eux aussi améliorés par la création d'une rampe.

Le futur tracé comprend une deuxième passerelle. Pour des raisons de cohérence esthétique et d'économie, le moule de la passerelle traversant la route cantonale est réutilisé pour cette deuxième passerelle.



Les ouvrages communaux doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation de construire auprès du canton. Le dossier de mise à l'enquête a par ailleurs déjà été déposée auprès de la Commission cantonale des Constructions (CCC).

Le détail du projet et le budget seront présentés pour approbation lors d'une prochaine assemblée primaire. Si le feu vert est donné, et que le budget communal peut inscrire cette charge en 2022 déjà, l'ouvrage pourrait déjà être exécuté dans le courant du deuxième semestre de l'an prochain.





# RÉSEAU D'EAU POTABLE

## RÉSULTATS DE L'ANALYSE D'EAU DES EVOUETTES

| RÉSEAU D'EAU POTABLE DES EVOUETTES  |                        |                     |              |
|---|------------------------|---------------------|--------------|
| Provenance de l'eau   | 07.10.2021             |                     |              |
| Traitement de l'eau   | Oui - UF               |                     |              |
| Dureté de l'eau (°f)  | Moyennement dure 19.7° |                     |              |
| <b>Bilan qualitatif global</b><br>D'après les analyses microbiologiques effectuées jusqu'ici, la qualité de l'eau s'inscrit dans les limites légales. | Oui                    |                     |              |
| Paramètre   | Résultat               | Norme               | Appréciation |
| Conductivité électrique 20° C   | 347 µS/cm              |                     |              |
| pH mesuré au laboratoire  | 7.8                    | M : 6.8 - 8.2       |              |
| Dureté totale   | 19.7 °F                |                     |              |
| Dureté carbonatée   | 15.3 °F                |                     |              |
| Calcium   | 56.4 mg/l              |                     |              |
| Ammonium  | < 0.05 mg/L            | max. 0.10 mg/l      | Conforme     |
| Chlorure  | 0.30 mg/l              | max. 250.00 mg/l    | Conforme     |
| Sulfate   | 43.00 mg/l             | M : max. 50.00 mg/l |              |
| Nitrite   | 0.01 mg/l              | max. 0.10 mg/l      | Conforme     |
| Nitrate   | 1.30 mg/l              | max. 40.00 mg/l     | Conforme     |
| Magnésium   | 14.60 mg/l             |                     |              |
| Sodium  | 0.60 mg/l              | max. 200.00 mg/l    | Conforme     |
| Potassium   | 0.70 mg/l              | M : max. 5.00 mg/l  |              |
| Turbidité   | 0.6 UT/F               | M : max. 1.0 UT/F   |              |
| Carbone organique total   | 0.6 mg/l               | max. 2.0 mg/l       | Conforme     |

max : Valeur maximale; min : Valeur minimale; M : Valeur directive

# VOTRE VOTE EST IMPORTANT

## COMMENT ÉVITER LES BULLETINS NULS ?

Comme vous le savez, lors de chaque scrutin, le citoyen qui vote par correspondance doit désormais coller une de ses étiquettes autocollantes sur sa feuille de réexpédition, sans oublier de la signer. À défaut d'accomplir cette formalité, le vote est nul. Cette mesure de sécurité supplémentaire est entrée en vigueur lors de la votation fédérale du 13 juin 2021.

Or, malgré les informations et les recommandations du Département de la sécurité, des institutions et du sport lors de la dernière votation fédérale, le pourcentage des bulletins nuls a augmenté de manière non négligeable par rapport au scrutin du 13 juin dernier, sur l'ensemble du Canton.

Nombre de citoyens n'ont pas encore intégré les nouvelles modalités du vote par correspondance, c'est pourquoi nous rappelons la procédure à suivre :



### RECOMMANDATIONS POUR VOTER

Pour que votre vote soit valable, vous devez utiliser le matériel de vote officiel. Si vous souhaitez voter par correspondance (par voie postale ou par dépôt à la Commune), vous devez impérativement :



Coller votre étiquette autocollante personnelle sur la feuille de réexpédition.



Apposer votre signature sur la feuille de réexpédition.



Affranchir correctement votre enveloppe de transmission (en cas de vote par voie postale).



Chaque votant doit utiliser son enveloppe de transmission : il n'est pas possible de regrouper les envois de plusieurs votants dans une seule enveloppe de transmission. Les envois groupés sont nuls.



En cas de vote par dépôt à la Commune, vous devez déposer votre enveloppe de transmission dans l'urne prévue à cet effet à l'intérieur du bâtiment communal.

**Important: si vous avez égaré votre jeu d'étiquettes autocollantes, vous pouvez en demander un nouveau, par écrit, à la Commune.**

# ENQUÊTE

## DE LA FONDATION DE LA RÉSERVE NATURELLE DES GRANGETTES

VOTRE  
OPINION  
COMPTE



© Fondation des Grangettes



© Matthias Sorg



© Matthias Sorg

La Fondation des Grangettes lance un sondage à l'attention de la population de Villeneuve, de Noville et de Port-Valais. Son objectif : connaître les souhaits et attentes des habitantes et habitants qui fréquentent la réserve naturelle et ainsi orienter au mieux de futures décisions. Réalisée par la HES-SO Valais-Wallis sous mandat de la fondation, cette enquête se veut anonyme et les données traitées de manière totalement confidentielle. 15 minutes suffisent pour remplir le questionnaire. Les participant(e)s qui souhaitent indiquer leur adresse e-mail prendront part à un concours avec à la clé : la possibilité de gagner une visite guidée de la réserve pour toute sa famille, un livre du photographe D. Aubort sur le martin-pêcheur, le tout pour une valeur de 200 francs. Le dernier délai pour remplir le questionnaire est le 15.01.2022.

### COMMENT PARTICIPER

L'accès à l'enquête peut se faire à l'aide du QR code ou du lien internet ci-dessous. Le lien et le QR code sont également disponibles sur le site de <https://www.port-valais.ch/news>

Le lien QR code :  
[https://sphinxvipmanager.hevs.ch/Survey-Server/s/IT0/Grangettes\\_habitants/questionnaire.htm](https://sphinxvipmanager.hevs.ch/Survey-Server/s/IT0/Grangettes_habitants/questionnaire.htm)



# PERSONNEL COMMUNAL



## ARRIVÉES

- **Alfonzo Ilario**  
préapprenti, puis apprenti service technique (travaux publics)
- **Azevedo Costa Tiago**  
apprenti – administration
- **Bonfadelli Pushkala**  
auxiliaire – crèche/UAPE
- **Clerc Sindara**  
stagiaire – crèche/UAPE
- **Cuniberti Mireille**  
assistante socio-éducative – crèche/UAPE
- **da Silva Gonçalves Carolanne**  
employée de commerce – administration
- **Duruz Séverine**  
assistante ressources humaines – administration
- **Ecoeur Frédéric**  
préposé au contrôle des constructions
- **Grosjean-Althaus Florence**  
cours de natation
- **Jareb Maja**  
stagiaire – crèche/UAPE
- **Lamon Sonia**  
préposée au contrôle des constructions
- **Lopes Paiva Gonçalves Carreira Aline**  
auxiliaire – crèche/UAPE
- **Maillard Dorothée**  
contributions et agente AVS – administration
- **Mandon Junice**  
patrouilleuse scolaire
- **Marchand Gwendoline**  
auxiliaire – service technique (travaux publics)
- **Michaud Stéphanie**  
auxiliaire – crèche/UAPE
- **Monnet Cynthia**  
auxiliaire – crèche/UAPE
- **Mosimann Fanny**  
éducatrice de la petite enfance – crèche/UAPE
- **Mustafa Nicole**  
service à la personne
- **Paciência Pais Querido Célia**

auxiliaire – crèche/UAPE

- **Rayter Ghislaine**  
éducatrice de la petite enfance – crèche/UAPE
- **Sauge Laetitia**  
éducatrice de la petite enfance – crèche/UAPE
- **Simonin Vanessa**  
auxiliaire – crèche/UAPE
- **Székely Mónika**  
service technique (bâtiments)
- **Szikora Kevin**  
contremaître – Travaux publics
- **Tavares dos Santos Célia**  
assistante socio-éducative – crèche/UAPE
- **Zamori Emma**  
stagiaire – crèche/UAPE
- **Zuber Akoua**  
auxiliaire – crèche/UAPE
- **Zysset Philippe**  
responsable administratif - administration

- **Selimi Blerta**  
stagiaire – administration
- **Tauss Camille**  
apprentie – administration
- **Woeffray Natacha**  
service technique (bâtiments)



## RETRAITES

- **Bühler Hannelor**  
AVS, RH, contributions – administration
- **Crausaz Pierre-Alain**  
secrétaire communal



## NAISSANCES

- **Elouan Jean Favre**  
fils d'Anaïs et de Dominique
- **Bao Zysset**  
fils d'Elodie et de Philippe



## DÉPARTS

- **Almeida Ramires Jessica**  
auxiliaire – crèche/UAPE
- **Corminboeuf Anne-Véronique**  
constructions – administration
- **da Silva Olecamá Amanda**  
stagiaire – crèche/UAPE
- **Ferrari Carole**  
service technique (bâtiments)
- **Klein Mireille**  
auxiliaire – crèche/UAPE
- **Marchand Gwendoline**  
apprentie – service technique (travaux publics)
- **Marchand Gwendoline**  
auxiliaire – service technique (travaux publics)
- **Morard Bertrand**  
préposé au contrôle des constructions – service technique (constructions)
- **Pahud Morganne**  
stagiaire – crèche / UAPE
- **Raccio Giovannino**  
services à la personne



## JUBILAIRES

- **Balmat Gabriele**  
crèche/UAPE – 15 ans
- **Baruchet Brigitte**  
service technique – 25 ans
- **Martano Françoise**  
crèche/UAPE – 15 ans
- **Ramstein Corinne**  
contractuelle – 10 ans service technique (travaux publics) – 35 ans
- **Zenklusen Joëlle**  
patrouilleuse scolaire – 15 ans

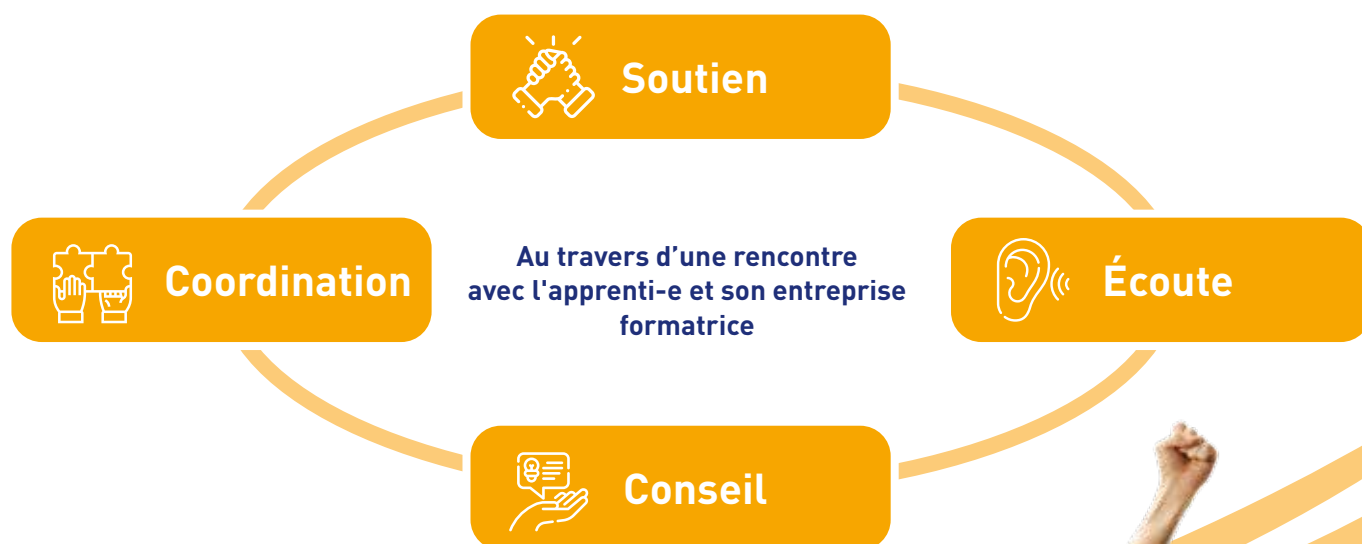


## CHANGEMENT DE POSTE

- **Bussien Loïc**  
de secrétaire communal adjoint à secrétaire communal

# COMMISSION

FORMATION ET APPRENTISSAGE



## COURS D'APPUI

POUR LES APPRENTI-E-S

» En cas de difficultés lors des cours et dans certaines branches, des cours d'appuis peuvent être organisés dans la commune.



**WANTED**  
Recherchons personnes disponibles et motivées, pour soutenir scolairement les apprenti-e-s formation.

Renseignements et plus d'infos:  
[apprentissage@port-valais.ch](mailto:apprentissage@port-valais.ch)

En cette période incertaine, nous ne pouvons pas agender d'animations à long terme, sans restrictions.

Dès les mesures sanitaires levées, nous vous promettons de bons moments de partage tels que :

- une rencontre avec les écrivains de notre commune
- le week-end des bibliothèques, des contes, des jeux
- de la lecture à voix haute et des ateliers bricolage avec des livres

**Centre scolaire La Bouverette**

1897 Le Bouveret

Tél. 024 481 28 20

[bibliotheque@port-valais.ch](mailto:bibliotheque@port-valais.ch)

Dans l'attente de ces beaux jours, nous invitons:



### Parents et enfants : « Né pour lire »

le premier lundi du mois de 15 h à 16 h.  
Moment douceur autour d'un livre.

**Prochaines dates :**

- 6 décembre 2021
- 7 février 2022
- 7 mars 2022
- 4 avril 2022



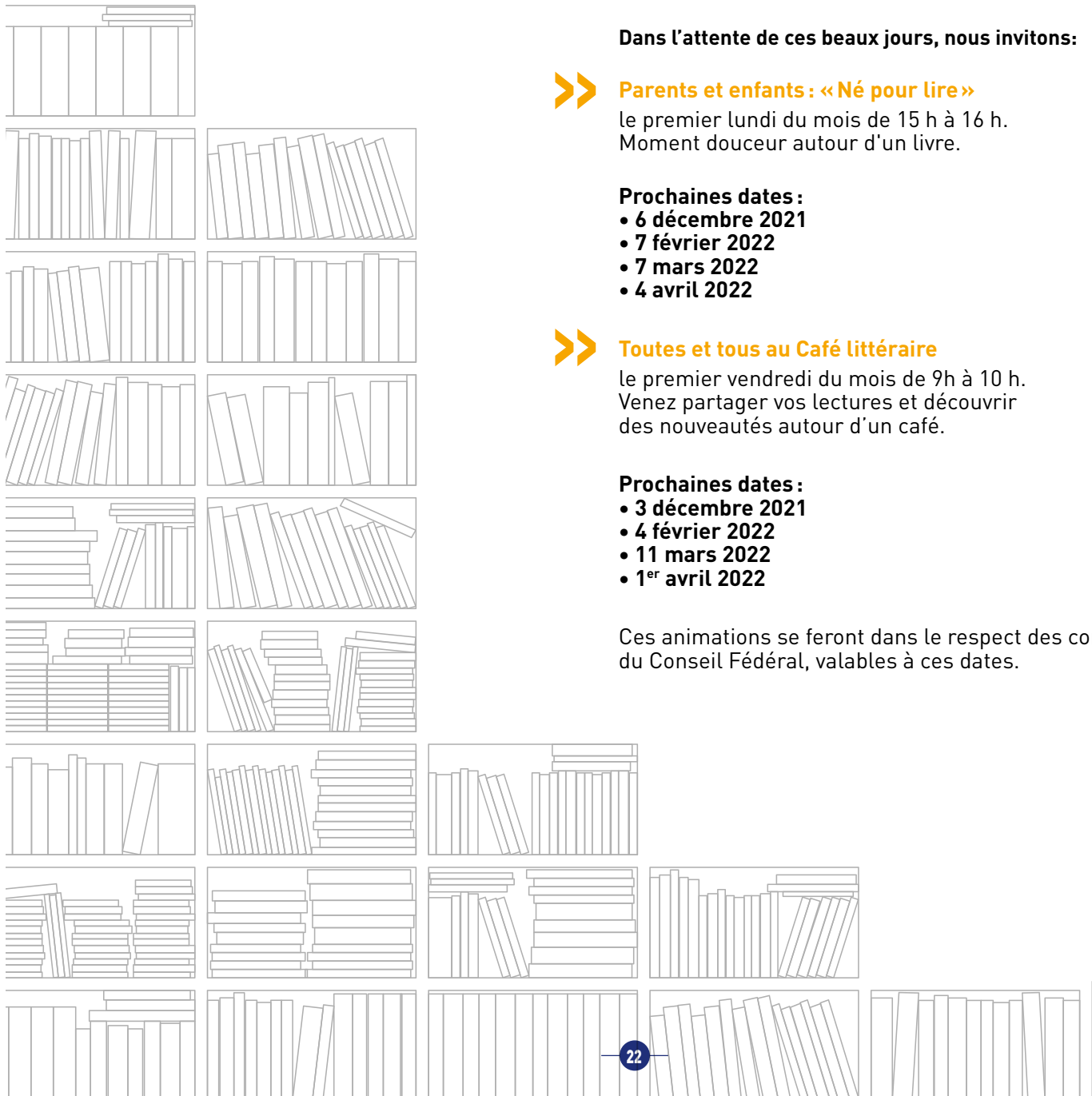
### Toutes et tous au Café littéraire

le premier vendredi du mois de 9h à 10 h.  
Venez partager vos lectures et découvrir des nouveautés autour d'un café.

**Prochaines dates :**

- 3 décembre 2021
- 4 février 2022
- 11 mars 2022
- 1<sup>er</sup> avril 2022

Ces animations se feront dans le respect des consignes du Conseil Fédéral, valables à ces dates.



## HEURES D'OUVERTURE

**LUNDI** 16h00 à 19h00

**MERCREDI / JEUDI** 15h00 à 18h00

**VENDREDI** 9h00 à 11h00

Fermeture lors des vacances scolaires

À la bibliothèque on peut ne pas aimer lire et découvrir tout le reste...  
... par exemple



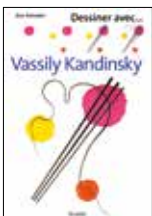
### Une envie de cuisiner ?

Mmmh, l'odeur d'un bon pain sortant du four !  
« **Pains Maison** » vous propose des pains régionaux.



### Un moment de convivialité ?

La fondue crée la bonne humeur.  
« **Haute fondue** » vous dévoile des recettes savoureuses avec une base classique.



### Un coup de pinceau magique ?

Devenez Picasso, Miro ou Kandinsky ...  
c'est simple selon « **Dessiner avec...** »



### Un instant d'art ?

Prenez plaisir à bricoler avec des livres. « **Détourner les pages** » vous permettra de créer une œuvre originale.



### Un après-midi bucolique ?

On part en balade dans notre région.  
« **Les randonnées d'Eloïse** » vous donnera de nouveaux buts de promenade.



### Une heure de jeu ?

S'amuser tous ensemble, quelle joie ! « **Les énigmes : creuse-toi les méninges...** » vous transformera en enquêteur en herbe.

Ces ouvrages et tant d'autres sont à votre disposition.  
C'est aussi ça la bibliothèque !

Belles découvertes et bon divertissement avec des livres.

Muriel et Véronique



## SERVICE PROFESSIONNEL D'AIDE À LA PERSONNE



Vous rencontrez des difficultés pour vous déplacer ou pour effectuer certaines tâches dans votre quotidien et vous n'avez pas de solution ?

Les prestations ci-dessous sont proposées à des tarifs abordables et facturées par la Commune. Selon la situation, certaines prestations peuvent être prises en charge par votre caisse maladie.



### VOS TRANSPORTS MÉDICAUX (MÉDECIN, HÔPITAL, PHARMACIE)

Pour vos rendez-vous médicaux, hors urgence, nous pouvons nous charger du transport aller-retour, de vous accompagner et vous assister sur place. Dans la mesure du possible, évitez la prise de rendez-vous entre 11h et 14h.

 CHF 0.80 / km



### LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS

Nous organisons la collecte de vos déchets ménagers et les apportons à la déchetterie pour vous, sur demande, les mardis matin.

 CHF 10.- / collecte  
(Objets encombrants sur demande)



### VOS COURSES

En cas de nécessité, nous effectuons vos courses pour vous. Nous pouvons aussi, sur demande, organiser votre transport aller-retour et vous accompagner pour effectuer vos achats.

 CHF 10.- / course



### VOS REPAS LIVRÉS À DOMICILE

Pour que manger reste un plaisir, des repas préparés par l'un des restaurants de la Commune (selon un tournus) peuvent vous être livrés chauds à midi, du lundi au vendredi. Ceux-ci comprennent entrée, plat et dessert.

 CHF 18.- / repas



### AUTRES ACTIVITÉS SELON VOS BESOINS

Nous sommes à disposition pour toute autre demande spécifique que vous pourriez avoir.

### MERCI À NOS PARTENAIRES



### BESOIN D'AIDE ?

Ce service vous est destiné et s'adapte à vos besoins !

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER:

+41 79 801 14 82

Du lundi au vendredi  
8h-12h / 13h30-17h